

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Réfection de la voirie de la rue de la Grève-Gilmour
sur le territoire de la ville de Lévis par la Ville de Lévis
Numéro de dossier : 3211-02-305

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbrepages
1.	Ministère des Affaires municipales et Habitation	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	David Godin	2017-11-17	1
2.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture	Denis Desrosiers	2018-03-26	1
3.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Dominique Malack	2017-11-16	1
4.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Sophie Richard	2018-03-26	2
5.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Pierre-André Corriveau	2018-04-20	1
6.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	2017-11-14	1
7.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	France-Sylvie Loisel	2017-07-27	2
8.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	France-Sylvie Loisel	2018-03-06	1
9.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	Dominique Gauthier	2018-04-23	1
10.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Chaudière-Appalaches	Marie-Christine Courte	2019-03-04	4
11.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Service de l'hydrologie et de l'hydraulique	Jean-Denis Bouchard	2017-12-21	1
12.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	2018-04-06	2
13.					
14.					
15.					
16.					



Thetford Mines, le 17 novembre 2017

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de réfection de la rue de la Grève-Gilmour à Lévis (3211-02-305)

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à votre correspondance du 27 octobre dernier, nous avons pris connaissance à nouveau du document relatif au projet susmentionné. Nous n'avons pas de commentaire additionnel à formuler. En conséquence, nous considérons l'étude d'impact acceptable en ce qui concerne notre Ministère.

Nous espérons que le tout saura vous satisfaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

David Godin
Directeur régional

DG/SC/nm



Le 26 mars 2018

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de réfection de la rue de la Grève-Gilmour à Lévis (# 3211-02-305)

Monsieur le Directeur,

Dans l'avis professionnel que nous avons soumis le 6 juillet 2017, il était demandé que l'initiateur détaille l'analyse qui lui permet d'arriver à la conclusion que « le projet n'occasionnera pas d'impact sur les activités de pêche commerciale des détenteurs de permis ». Aussi, il était demandé d'expliquer comment les initiateurs ont conclu que « dans la zone d'étude, on ne recense cependant aucun engin de pêche associé à ces permis ».

Les consultants de la Ville de Lévis fournissent des explications dans le document de *Réponses aux questions et commentaires* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) *dans le cadre de l'analyse de l'acceptabilité environnementale*. La description physique plus détaillée du site fournie par le consultant de la Ville, nous permet de comprendre qu'en effet, les activités de « pêche commerciale ne pourrait être vraisemblablement réalisée qu'au large ». Nous avons ainsi pu mieux évaluer les impacts des travaux de réfection sur notre secteur d'activité, et ceux-ci nous apparaissent mineurs.

Ainsi, à la lumière de ces informations, nous sommes satisfaits de la réponse du consultant de la Ville de Lévis. Conséquemment, en lien avec le secteur des pêches commerciales, nous considérons l'étude comme acceptable.

En espérant le tout à votre convenance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

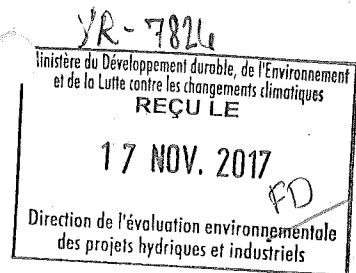
Le directeur,

Denis Desrosiers

c. c. M^{me} Audrey Robillard, MAPAQ
M. François Delaître, MDDELCC



Lévis, le 16 novembre 2017



Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réfection de la rue de la Grève-Gilmour à Lévis (dossier 3211-02-305)

Monsieur le Directeur,

La présente fait suite à votre demande d'avis ministériel pour l'étude d'acceptabilité du projet de réfection de la rue de la Grève-Gilmour, élaboré par la Ville de Lévis et située sur son territoire, transmise à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère de la Culture et des Communications (MCC) le 27 octobre 2017.

Sur la base des documents soumis à son attention et sur les sujets qui relèvent de son champ de compétence, le MCC ne peut pas se prononcer sur l'acceptabilité du projet. En effet, l'échéancier des interventions archéologiques qui seront effectuées préalablement à la réalisation des travaux ne lui a pas été transmis, alors que la Ville de Lévis s'était engagée à le faire dès le début de l'étape de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet, dans sa réponse à la QC-21 du document de réponses aux questions et commentaires du MDDELCC.

Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à sa date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec M. Pierre-André Corriveau, responsable de ce dossier à notre direction régionale, au 418 838-9886, poste 223.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La directrice,

Dominique Malack



Québec, le 26 mars 2018

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réfection de la rue de la Grève-Gilmour à Lévis (dossier 3211-02-305)

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude d'acceptabilité du projet de réfection de la rue de la Grève-Gilmour, élaboré par la Ville de Lévis, et transmise à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère de la Culture et des Communications (MCC), le 5 mars 2018.

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC, sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétence et en ce qui concerne les variables qui relèvent de ses responsabilités, et dans la mesure où l'autorité publique a respecté les conditions formulées dans l'avis de recevabilité, le MCC est favorable au projet et convient de son acceptabilité, à condition que la correction suivante soit apportée aux documents de l'étude d'impact :

- le calendrier des travaux, en page 19, devra être modifié pour que la date de réalisation de l'inventaire archéologique corresponde à celle indiquée dans l'échéancier des interventions archéologiques, en page 1, soit de mai à juin 2018.

Par ailleurs, nous avons relevé deux inexactitudes dans l'annexe 4 qui devraient également être corrigées :

- à la mesure d'atténuation H8, remplacer l'article de Loi 47 par l'article 74;
- à la mesure d'atténuation H9, remplacer le texte « pour satisfaire les exigences du permis de recherches archéologiques » pour « pour satisfaire les exigences de la Loi sur le patrimoine culturel et le Règlement sur la recherche archéologique ».

...2

Le présent avis est émis en fonction des données disponibles et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec M. Pierre-André Corriveau, responsable de ce dossier à notre direction régionale, au 418 838-9886, poste 223.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La directrice par intérim,



Sophie Richard

Delaître, François

Objet: TR: TR: Grève-Gilmour - Complément au 2e document de réponses au MDDELCC

De : Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca [mailto: Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca]

Envoyé : 20 avril 2018 10:00

À : Delaître, François <Francois.Delaitre@mddelcc.gouv.qc.ca>

Cc : DOMINIQUE.GAUTHIER@msp.gouv.qc.ca

Objet : RE: TR: Grève-Gilmour - Complément au 2e document de réponses au MDDELCC



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour M. Delaître,

Les réponses transmises par WSP dans une lettre datée du 18 avril 2018 répondent à la condition formulée par le MCC pour convenir de l'acceptabilité du projet et aux autres commentaires formulés dans son dernier avis sur l'acceptabilité.

Ces réponses sont donc à la satisfaction du MCC dans la mesure où elles sont intégrées à l'étude d'impact.

Merci et bonne journée!

Pierre-André Corriveau

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
51, rue du Mont-Marie
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223

Courriel : pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

0418.pdf" supprimée par Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC]

Le 14 novembre 2017

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 27 octobre 2017 concernant l'acceptabilité du projet de réfection de la rue Grève-Gilmour à Lévis (3211-05-305).

Après analyse de tous les éléments reçus par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), il appert que les préoccupations soulevées par le Ministère au sujet des empiètements dans l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques lors des étapes ultérieures ont été répondues de manière satisfaisante. Le MFFP juge donc le projet acceptable.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable de ce dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Marcel Grenier

MG/JSF/eb

Le 27 juillet 2017

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers,
Hydriques et industriels, terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de réfection de la rue de la Grève-Gilmour à Lévis Québec (3211-02-305)

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 26 juillet 2017, concernant le résumé de l'étude d'impact précitée en objet.

À ce titre, nous réitérons l'importance que l'initiateur s'engage à inclure une procédure d'alerte et d'évacuation reliées à la surveillance et la gestion du risque d'inondation, d'ondes de tempêtes ou autres aléas impliquant une fermeture complète de la rue de la Grève-Gilmour.

En fonction de notre champ de compétence et depuis le début de l'analyse du projet, la réfection de la rue de la Grève-Gilmour s'appuie sur des objectifs qui énoncent la menace de perdre l'accessibilité à la rue. L'énoncé de départ rejoint l'essence de nos avis et ce, dans un secteur habité à accès unique avec un risque d'enclave entre le fleuve et la falaise. Ce justificatif demeure pour apporter des mesures d'atténuation ou d'intervention harmonisées visant la protection des personnes et des biens.

De ce fait, le *Résumé de l'étude d'impact* reçu le 26 juillet dernier a pu établir certaines côtes de haute marée et qui vont au deçà du 4,7 m contenu dans l'*Avis de projet*, de février 2016. (cf. p.7) En fait, la synthèse fait ressortir les éléments suivants :

- que la marée avait atteint une hauteur maximale de 4,9 mètres pendant la période d'analyse
- que la moyenne des marées extrêmes peut atteindre 5,1 mètres à la station de Lauzon.

Ces données constituent des indicateurs pour établir seuils d'intervention en mesures d'urgence auxquelles il sera opportun d'analyser en incluant les impacts des débris et des effets de projection des vagues. Pour l'enjeu relié aux glaces, le projet selon l'initiateur serait « positif » pour augmenter la capacité de rétention des glaces, si on se réfère à l'analyse de janvier 2017 du *Projet de réfection de la voirie de la rue Grève-Gilmour*. (cf. p. 109)

Aussi, l'engagement du promoteur, la Ville de Lévis, d'avoir un plan de mesures d'urgence adapté aux enjeux du secteur à desservir, notamment par le service d'incendie, serait un considérant à apporter à l'étude pour son acceptabilité. Le plan d'urgence pourrait contenir un schéma d'alerte en lien avec les partenaires en sécurité civile et un protocole d'évacuation face au risque de fermeture de la rue de la Grève-Gilmour.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Dominique Gauthier, responsable de ce dossier. Vous pouvez la rejoindre par téléphone au 418 643-3244, poste 42312 ou par courriel à dominique.gauthier@msp.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

La directrice régionale,



France-Sylvie Loisel

FSL/DG/dg

c. c. Mme Dominique Gauthier

MM. Éric Houde, MSP

Marc Morin, MSP



Le 6 mars 2018

Monsieur Hervé Chataignier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers,
Hydriques et industriels, terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de réfection de la rue de la Grève-Gilmour à Lévis (3211-02-305)

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu les réponses aux questions, où le promoteur fournit des informations relatives au fonctionnement de la sécurité civile municipale à Lévis.

À cet effet, il a déposé en « Annexe 3 » une procédure l'alerte et pour la Q-8, p.17, une nomenclature des mesures applicables en cas de sinistres réels ou appréhendés sur son territoire. Il répond ainsi à votre directive d'avril 2016 ce qui rend ce projet recevable.

Nous aimerions par ailleurs souligner l'importance de communiquer préalablement aux citoyens ainsi qu'aux différents intervenants, pour les phases de construction et d'exploitation, la procédure d'alerte et un « Savoir quoi faire » face au risque de fermeture de la rue de la Grève-Gilmour à Lévis. L'objectif à poursuivre serait d'identifier les arrimages nécessaires à la gestion des urgences en cas d'évacuation des résidents et des travailleurs dans le secteur.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Dominique Gauthier, responsable de ce dossier. Vous pouvez la rejoindre par téléphone au 418 643-3244, poste 42312 ou par courriel à dominique.gauthier@misp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

La directrice régionale,

France-Sylvie Loisel

FSL/DO/jo

c. c. M^{me} Dominique Gauthier
MM. Jean Savard, Philippe Jobin, Marc Morin, MSP

Delaître, François

Objet: TR: Rép. : TR: Grève-Gilmour - Complément au 2e document de réponses au MDDELCC

De : DOMINIQUE GAUTHIER [mailto:DOMINIQUE.GAUTHIER@misp.gouv.qc.ca]

Envoyé : 23 avril 2018 12:08

À : Delaître, François <Francois.Delaître@mddelcc.gouv.qc.ca>

Cc : FRANCE SYLVIE LOISEL <france-sylvie.loisel@misp.gouv.qc.ca>

Objet : Rép. : TR: Grève-Gilmour - Complément au 2e document de réponses au MDDELCC

Bonjour,

En réponse aux questions qui vous a été transmises le 18 avril 2018, il ressort que: "\...\ la Ville de Lévis s'engage à ce qu'une procédure d'alerte et un « savoir quoi faire » face au risque de fermeture de la rue de la Grève-Gilmour soit diffusé auprès des citoyens et des intervenants concernés, et ce, pour les phases de construction et d'exploitation du projet."(P. 4, Complément au deuxième document de questions et commentaires du MDDELCC Réf. : 161-11443-00), Cet engagement répond donc à la demande du Ministère pour l'acceptabilité du projet précité en objet.

En espérant le tous à votre convenance,

Salutations cordiales,

Dominique Gauthier

Conseillère en sécurité civile

Direction régionale de la sécurité civile

et de la sécurité incendie de la

Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik

1122 Grande-Allée Ouest, bureau 200

Québec (Québec) G1S 1E5

Tél. 418-643-3244 poste 42312

Urgence 24/7: 1 866 650-1666

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

Merci !

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	projet de réfection de la voirie de la rue de la Grève-Gilmour sur le territoire de la ville de Lévis	
Initiateur de projet	Ville de Lévis	
Numéro de dossier	3211-02-305	
Dépôt de l'étude d'impact	2017-02-06	
<p>Présentation du projet : D'une longueur d'environ 1,22 km, la rue de la Grève-Gilmour se situe en bordure du fleuve Saint Laurent sur le territoire de la ville de Lévis. Elle est pavée sur 1,0 km, alors que les 200 m restants sont en matériaux granulaires, puisque situés sur la grève. Cette artère présente un état de détérioration important et est devenue particulièrement vulnérable à l'érosion au fil des années. À plusieurs endroits, l'enrochement de protection est inadéquat ou absent. Les glaces, les courants du fleuve, ainsi que les actions des vagues menacent l'intégrité de la rue qui dessert plusieurs résidences permanentes et de villégiature.</p> <p>L'initiateur, la Ville de Lévis, désire donc procéder à des travaux de réfection de la voirie de la rue Grève-Gilmour. L'objectif est d'assurer la pérennité de la route en y aménageant une infrastructure qui répond davantage aux standards municipaux tout en s'assurant qu'elle soit protégée contre les aléas fluviaux.</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MELCC	
Direction ou secteur	direction régionale de l'analyse et de l'expertise	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	12 - Chaudière-Appalaches	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous

Proposition de compensation

Pour débiter, la section en beige n'est pas un empiètement. Il s'agit de l'ancienne route. Donc, l'empiètement se fait sur les superficies qui n'étaient pas occupées par la route ni par ces structures associées (rond de virage etc.). Ensuite, tous travaux de végétalisation de ces surfaces ne peuvent être considérées comme une compensation puisqu'elles font parties intégrantes du projet et constitue des surfaces impactées de façon temporaire qu'il faut revégétaliser et remettre en état. Nous sommes dans la séquence minimiser pour ces surfaces comme pour toutes les autres surfaces impactées de façon temporaire.

Selon moi, la superficie à compenser est de 788 mètres carrés en littoral et de 31 mètres carrés dans la rive soit les superficies impactées de façon permanente.

Le reste des superficies impactées de façon temporaire, doivent être remises en état et la proposition de remise en état est conforme à nos attentes. La Ville de Lévis peut proposer une restauration de site comme compensation, mais elle doit être à la hauteur de la destruction et dans le même bassin versant. Elle peut également payer une compensation financière et ainsi laisser un organisme faire un projet de restauration.

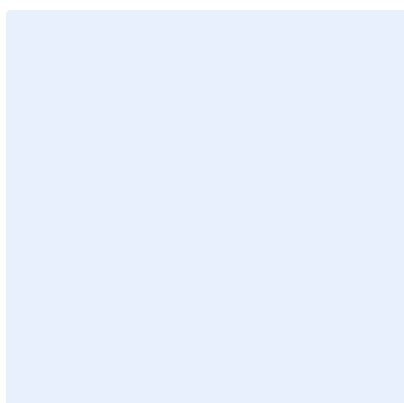
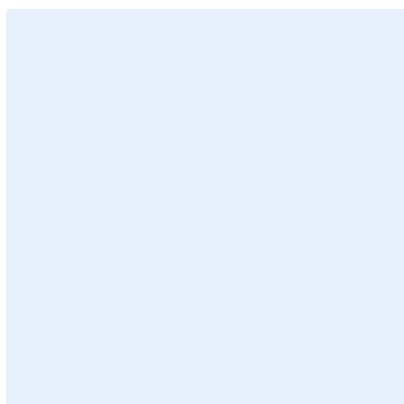
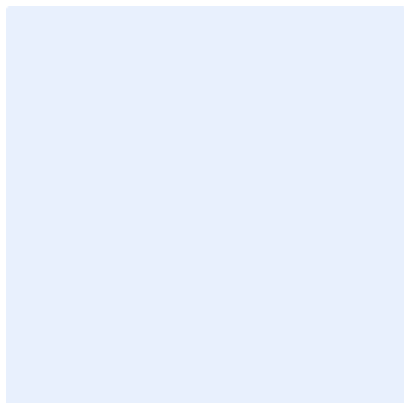
Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marie-Christine Courte	analyste, biol.		2019-03-04

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

NOTE

DESTINATAIRE : Madame Mélissa Gagnon, directrice
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et
industriels

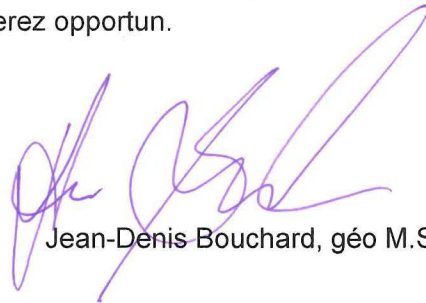
DATE : Le 21 décembre 2017

OBJET : ***Projet de réfection de la rue de la Grève-Gilmour à Lévis***

Dossier : 3211-02-305

J'ai pris connaissance de la documentation concernant le projet mentionné en objet. Je n'ai aucun commentaire à formuler et je considère le projet acceptable.

N'hésitez pas à communiquer avec moi au 418 521-3993, poste 7318 pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.



Jean-Denis Bouchard, géo M.Sc.

DESTINATAIRE : Madame Mélissa Gagnon, directrice
Direction générale de l'évaluation environnementale et
stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques
et industriels

DATE : Le 6 avril 2018

OBJET : **Avis relatif à l'acceptabilité du projet « Projet de réfection
de la rue de la Grève-Gilmour à Lévis » - Volet espèces
floristiques**

N^{os} DOSSIERS : SCW 1005185; V/R 3211-02-305; N/R 5145-04-18 [585]

La présente donne suite à votre demande d'avis du 27 octobre 2017 concernant les réponses aux demandes de renseignements déposées en mars 2018. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) ainsi que la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE).

EFMVS

La DEB considère les réponses aux questions QC-2 à QC-4 satisfaisantes. En effet, l'initiateur s'engage à ne pas réutiliser les sols où la gentiane de Victorin et des EEE, dont l'iris faux-acore, sont présentes. De plus, il sensibilisera le propriétaire du quai des vagues concernant l'iris faux-acore advenant que sa présence y soit confirmée.

L'initiateur a déposé un programme de recherche préliminaire visant la réintroduction de la gentiane de Victorin et la transplantation de l'ériocaulon de Parker. Par ailleurs, il s'engage à inclure l'ériocaulon de Parker au programme de suivi.

EEE

La DEB considère la réponse à la question QC-5 satisfaisante. L'initiateur s'engage à effectuer le contrôle des EEE sur deux ans excluant l'herbe à poux qui est omniprésent dans le secteur.

...2

CONCLUSION

Tous les engagements pris par l'initiateur complètent les demandes de la DEB. Ainsi après analyse, la DEB considère le projet comme acceptable eu égard à ces deux composantes.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

LC/NH/se



Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles